



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage :

Délibération : 2026-067

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Absents excusés : 1

Absents : 0

Pouvoir : 1

Votants : 18

Date de convocation du conseil municipal : 26 août 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, NICOLAS Patricia, BILLAND Jean-Christophe, DONNART Maëlle, PATRON Florent

Absents excusés : GAUTIER Anne (procuration à NICOLAS Patricia)

Absents non excusés :

Secrétaire : FLOCHLAY Alexandra

Objet : Création d'un comité de suivi - Bois du Quilliou

La gestion du Bois du Quilliou implique une coordination étroite entre plusieurs parties prenantes (propriétaire, gestionnaires, acteurs locaux). Pour sécuriser cette gouvernance partagée et s'assurer que les activités menées sur le site s'inscrivent dans une dynamique concertée, il est proposé d'instituer un comité de suivi.

Cet organe consultatif, animé par la Commune, aura pour rôle de garantir une concertation fluide et régulière entre le propriétaire, les gestionnaires et les acteurs de terrain. Il formulera des propositions d'actions de gestion au comité de gestion, qui restera seul décideur. Il se réunira au moins une fois par an, à l'initiative de la Commune.

Le comité réunit le propriétaire du site, ses gestionnaires et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités (élus, techniciens, représentants d'association, habitants, ...). La Commune veillera à associer à chaque réunion l'ensemble des membres du comité de gestion, sans que leur présence ne revête un caractère obligatoire.

La création de ce comité de suivi permet de structurer le dialogue entre les usagers et les décideurs du site, tout en laissant la responsabilité opérationnelle au comité de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création du comité de suivi pour la gestion du bois du Quilliou

Pour extrait conforme
Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

Le secrétaire de séance
Alexandra FLOCHLAY